



États financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998



Banque du Canada

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui ont été appliqués de façon constante. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des données financières, la protection des biens et l'efficacité des opérations. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction remplit ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Coopers & Lybrand et Caron Bélanger Ernst & Young, dont le rapport figure ci-après.

G. G. Thiessen, gouverneur
Ottawa, Canada

L. T. Requard, secrétaire général

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

COOPERS & LYBRAND

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréésOttawa, Canada
le 22 janvier 1999Comptables agréés



Banque du Canada

État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
	<u>En millions de dollars</u>	
REVENUS		
Revenus de placements	<u>1 799,4</u>	<u>1 578,6</u>
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	40,7	37,6
Monnaie	56,0	65,7
Services de banque centrale	<u>32,2</u>	<u>33,7</u>
	<u>128,9</u>	<u>137,0</u>
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses	65,5	47,7
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses recouvrées	(65,5)	(28,9)
Autres revenus — Montant net	<u>(8,3)</u>	<u>(11,6)</u>
	<u>120,6</u>	<u>144,2</u>
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	<u><u>1 678,8</u></u>	<u><u>1 434,4</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



Banque du Canada

Bilan

au 31 décembre 1998

ACTIF	1998	1997
	<u>En millions de dollars</u>	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	321,1	383,1
Autres devises	6,2	3,2
	<u>327,3</u>	<u>386,3</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	655,7	363,3
Placements (note 8)		
Bons du Trésor du Canada	10 563,8	14 065,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	6 302,2	4 165,7
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	10 880,1	8 799,7
Autres placements	4 455,7	3 434,1
	<u>32 201,8</u>	<u>30 464,5</u>
Immeubles de la Banque (note 4)	188,0	189,0
Autres éléments de l'actif (note 5)	436,4	346,1
	<u>33 809,2</u>	<u>31 749,2</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



PASSIF	1998	1997
	En millions de dollars	
Capital versé (note 6)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 7)	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	32 637,5	30 542,0
Dépôts		
Gouvernement du Canada	10,6	40,6
Banques à charte	578,7	539,0
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	73,5	24,6
Autres dépôts	243,7	278,3
	<u>906,5</u>	<u>882,5</u>
Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	162,0	231,2
Autres éléments du passif	73,2	63,5
	<u>33 809,2</u>	<u>31 749,2</u>

G. G. Thiessen, gouverneur

F. J. Mahoney, comptable en chef

Au nom du Conseil

W. Dubowec, F.C.A., président du Comité de la vérification

J. Maxwell, administratrice principale



Banque du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions. Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principales catégories de dépenses sont présentées à la note 3.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières.

Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public et leur donne des conseils à cet égard. De plus, la Banque conseille le gouvernement fédéral sur des questions liées à la dette publique, émet des titres d'emprunt, tient les dossiers des propriétaires d'obligations et effectue les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque fournit un soutien à l'agence Placements Épargne Canada au chapitre des systèmes et de l'exploitation pour tout ce qui touche au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement fédéral; elle s'occupe d'émettre des titres d'emprunt, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque recouvre auprès du gouvernement fédéral le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers, ce qu'elle a commencé à faire en juin 1997, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans la situation financière, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct de l'évolution de la situation financière; un tel tableau n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 11, paragraphe a), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont des prêts que la Banque consent au taux d'escompte à des fins de trésorerie. Il s'agit généralement de prêts à un jour entièrement garantis.

d) Placements



Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

e) **Immeubles de la Banque**

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

f) **Dépôts**

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont généralement constitués de dépôts à vue en dollars canadiens qui ne sont pas rémunérés.

g) **Assurance**

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	1998	1997
	<u>En millions de dollars</u>	
Traitements	77,2	72,3
Avantages sociaux et autres frais de personnel	14,8	17,7
Coût des billets de banque	14,8	18,4
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location	22,2	26,1
Services et fournitures	43,4	30,7
Amortissement	23,7	22,3
	<u>196,1</u>	<u>187,5</u>
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(65,5)	(28,9)
Autres	(1,7)	(2,8)
	<u>128,9</u>	<u>155,8</u>
Autres dépenses (revenus)		
Réaménagement des effectifs (note 9)	1,0	2,5
Divers	(9,3)	(14,1)
	<u>120,6</u>	<u>144,2</u>

Les traitements et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous *Traitements* ou *Avantages sociaux et autres frais de personnel* mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

Sous *Divers*, les chiffres indiqués pour 1998 et 1997 tiennent principalement à des gains comptables nets résultant de la vente des immeubles de la Banque.

4. Immeubles de la Banque

	1998	1997
	<u>En millions de dollars</u>	



	1998			1997		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comp- table nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comp- table nette
Terrains et bâtiments	168,0	65,1	102,9	201,0	88,2	112,8
Matériel informatique et logiciels	61,6	24,6	37,0	36,1	24,0	12,1
Autre équipement	136,5	88,4	48,1	132,5	83,0	49,5
	<u>366,1</u>	<u>178,1</u>	<u>188,0</u>	<u>369,6</u>	<u>195,2</u>	<u>174,4</u>
Projets en cours	-	-	-	14,6	-	14,6
	<u>366,1</u>	<u>178,1</u>	<u>188,0</u>	<u>384,2</u>	<u>195,2</u>	<u>189,0</u>

5. Autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 352,1 millions de dollars (286,4 millions de dollars en 1997).

6. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

7. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

8. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 11, paragraphe a).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 5,0 % (3,9 % en 1997), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,6 % (6,6 % en 1997) et de 6,9 % (7,8 % en 1997) respectivement.

9. Réaménagement des effectifs

Par suite d'une revue approfondie de ses activités, la Banque a rationalisé un certain nombre de ses opérations, ce qui a entraîné au cours des trois dernières années l'élimination d'environ 640 postes au total. Les réductions d'effectifs se sont effectuées par des départs à la retraite anticipés et des départs volontaires, ainsi que par des mises à pied concentrées dans les agences de la Banque, situées dans différentes villes canadiennes, où les possibilités de réaffectation étaient limitées. La Banque a porté dans ses comptes une somme de 33 millions de dollars en 1995, de 5 millions de dollars en 1996 et de 2,5 millions en 1997 afin de couvrir les coûts liés aux cessations d'emploi. Le 31 décembre 1998, date à laquelle le programme de réaménagement des effectifs a pris fin, ces coûts s'élevaient à 41,5 millions de dollars au total, alors qu'une provision globale de 40,5 millions de dollars avait été prévue. L'excédent est comptabilisé avec les dépenses pour 1998.

10. Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 449,6 millions de dollars au 31 décembre 1998 (436,5 millions en 1997), tandis



que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 565,5 millions de dollars (512,3 millions en 1997).

En 1998, le poste des dépenses liées au Régime de pension a affiché un solde créditeur de 4,3 millions de dollars (1,3 million de dollars en 1997). Ces dépenses comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne prévue des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

11. Engagements

a) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,0 % (6,1 % en 1997).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 1998 et en 1997.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

		1998	1997
		En millions de dollars	
Contrats de devises	- achats	95,6	95,8
	- ventes	4 644,3	3 573,8

Au 31 décembre 1998, l'encours des contrats de devises comprenait pour 4 548,7 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (3 476,2 millions en 1997).

b) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Le tableau suivant montre l'encours des engagements découlant de ces contrats.

		1998	1997
		En millions de dollars	
Contrats de titres	- achats	1 552,5	-
	- ventes	-	-

Au 31 décembre 1998, l'encours des contrats de titres consistait en des engagements d'achat totalisant 1 552,5 millions de dollars (encours nul à la fin de 1997) dans le cadre de cessions en pension, lesquelles ont été réglées le 4 janvier 1999.

12. Le passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème du fait surtout que de nombreux systèmes informatiques sensibles aux dates n'ont pas été programmés de façon à reconnaître l'an 2000. L'arrivée du nouveau millénaire représente donc un défi de taille pour toutes les entreprises et tous les organismes. Si l'on ne remédie pas à la situation, ce qu'il est convenu d'appeler le bogue de l'an 2000 risque d'avoir des conséquences sur l'exploitation et l'information financière qui pourraient aller d'erreurs mineures à la défaillance de



systemes essentiels. Ces repercussions pourraient se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date. Même si elle fait de son mieux pour limiter les conséquences que pourrait avoir le bogue de l'an 2000 sur ses activités, la Banque du Canada ne peut être certaine que tous les aspects du problème ayant une incidence sur elle, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs et d'autres tiers, seront entièrement résolus.

La Banque a établi un plan d'action pour faire face au bogue de l'an 2000. Les objectifs qu'elle s'est fixés sont de veiller à ce que ses systèmes essentiels continuent de bien fonctionner, de coordonner la vérification des systèmes qu'elle partage avec des partenaires de l'extérieur et de mettre en place des plans appropriés de reprise des opérations en cas de perturbation ou de défaillance des systèmes. Une équipe d'employés spécialisés se consacre depuis 1997 à la mise en œuvre du plan d'action de la Banque et s'occupe de l'administration, de l'orientation et du soutien des initiatives se rapportant au passage à l'an 2000.